

Avis de désignation des représentants de la communauté

du Centre de services scolaire des Navigateurs au conseil d'administration ¹

1 – Postes ouverts aux candidatures

Groupe d'appartenance	Description du profil
Communauté – Profil #5	Une personne du groupe (18-35 ans)

2 – Conditions d'éligibilité et qualités requises – représentants de la communauté

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2), de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des 5 dernières années.
- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs et, depuis au moins 6 mois au Québec

3 – Motifs d'inéligibilité

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- Un employé, dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire
- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;
- un ou une juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation, et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

¹ Ce document propose des renseignements qui peuvent apparaître sur un avis de désignation et qui sont conformes aux dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*. En cas de litige, les articles de loi et de règlement prévalent.

5 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature est ouverte **jusqu'au vendredi 30 octobre 2026, à 16 h.**

6 – Comment soumettre sa candidature

Pour soumettre une candidature, faire parvenir le formulaire de candidature à l'attention de Mme Rachel Dion, directrice du Secrétariat général, des Services corporatifs et des communications par courriel à : sg@cssdn.gouv.qc.ca

7 – Pour plus d'information

Bien vouloir vous adresser à : Mme Rachel Dion

Directrice, services du Secrétariat général, des services corporatifs et des communications

Téléphone : 418 839-0500, poste 55001

Courriel : sg@cssdn.gouv.qc.ca

Signature :



Directrice
Secrétariat général, services corporatifs et communications

Donné à Lévis, le 16 septembre 2026